

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil municipal  
Herriko Kontseiluaren  
Delibero Erregistroaren Agiria**

SEANCE DU 8 AVRIL 2019

OBJET / GAIA

**Subventions aux  
associations**

-----  
**DATE DE CONVOCATION :**  
**DEIALDIAREN DATA :**  
2 avril 2019  
-----

Nombre de conseillers en  
Exercice / ordezkarien kopuru  
orokorra : 29

Nombre de présents /  
hor zirenak: 24

Nombre de votants /  
bozkatu dutenak : 27

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Christian DEVÈZE**, Maire.

Etaients présents / Hor zirenak : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Noblia, M. Frédéric Bardin, Mme Pascale Lespade, M. Didier Irastorza, Mme Eliane Aizpuru, M. Henri Saint Jean, Mme Anne-Marie Pontacq, adjoints, M. Vincent Goytino, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Patrice Dor, Mme Yolande Huguenard, Mme Argitxu Hirigoyen, M. Jean-Noël Magis, Mme Corinne Othateguy, M. Peio Etcheleku, Mme Carmen Gonzalez, M. Pascal Bourguet, Mme Véronique Larronde, Mme Bernadette Remeau, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : M. Vincent Bru, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Maryannick Hirigoyen, M. Roger Barbier, M. Camille Jenvrin, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : M. Jean-Jacques Lassus à M. Vincent Goytino, Mme Maryannick Hirigoyen à Mme Eliane Noblia, M. Roger Barbier à Mme Anne-Marie Pontacq.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, Mme Argitxu Hirigoyen est désignée secrétaire de séance.

Sur proposition de M. le Maire,

Après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'allouer les subventions suivantes au titre de l'année 2019 :

Amicale bouliste	440 €
Cambo judo	1 000 €
Kanboarrak	4 250 €
Kanboko izarra	8 000 €
Les foulées de cambo	400 €
Mendiz mendi	495 €
Natation club	620 €
USC rugby	10 000 €
Sukil'hand	5 500 €
Tennis club	1 900 €
ACCORDS	1 800 €
AIEC	11 550 €
Arraga (fonctionnement)	1 200 €

Batterie Fanfare KI (fonctionnement)	530 €
Batterie Fanfare KI (cérémonies)	800 €
Cinéma	9 000 €
Comité fêtes Bas Cambo	5 650 €
Comité fêtes Haut Cambo	14 500 €
Emaizta	500 €
Gau eskola	725 €
Harmonie de cambo	6 060 €
Jeikadi	2 550 €
Les amis d'Arnaga (fonctionnement)	2 000 €
Les amis d'Arnaga (contrat d'objectifs)	3 000 €
Reli Revi 64	300 €
Sukila + festival géants	510 €
Topatopia	700 €
UCAC - Union commerçants et artisans	3 000 €
ACCA	510 €
AHSM	500 €
Association des PG CATM	500 €
Banque alimentaire Bayonne	1 260 €
Club de l'amitié	1 090 €
Confrérie du gâteau basque	1 500 €
Croix rouge de Cambo	1 300 €
FNACA Cambo	430 €
Association Coopcinelle (classes vertes)	1 515 €
Association premiers pas	1 000 €
Errobi ikastola	1 000 €
Errobi ikastola (subv ex)	500 €
Noël dans les écoles - Bas Cambo	150 €
Noël dans les écoles - Ikastola	150 €
Noël dans les écoles - Ste Marie	180 €
Noël dans les écoles - Maternelle Chantecler	290 €
Parents élèves école Bas Cambo	200 €
Parents élèves écoles publiques	800 €
Parents élèves Ste Marie	800 €
Kanboko ikasleak	1 100 €
Académie basque - Euskaltzaindia	180 €
Alliance 64	180 €
Essor basque	2 000 €

Euskal Haziak	100 €
Eusko Ikaskuntza	100 €
Familles rurales	305 €
Gauargi	500 €
Gure Irratia - Entzun Ikus	500 €
Ikas bi	110 €
Intregazio Batzordea	505 €
Korrika AEK	450 €
Ose – Urt Velo 64 (Handival)	300 €
Restos du cœur	500 €
Secours catholique	410 €
Uda leku	3 000 €
VMEH (Visite Malades Etablissements Hospitaliers)	50 €
Xapata d'Itxassou	200 €
Office de Tourisme	197 000 €
Office de Tourisme – gâteau basque	8 085 €
<b>TOTAL</b>	<b>326 230 €</b>

Adopté à l'unanimité, sauf la subvention à l'Office de Tourisme qui est adoptée à la majorité.

Ont voté contre : Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie pour la subvention à l'Office de Tourisme.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



**Christian DEVÈZE**  
Maire de Cambo-les-Bains  
Kanboko Auzapeza



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 15/04/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 15/04/2019